



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

Nombre de conseillers : ID : 033-213302615-20250904-2025_09_01-DE

En exercice.....13

Présents :13

Votants :15

Absents : -excusés : 2

Procurations :2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_09_01

Objet : Placement de fonds auprès du Trésor Public – ouverture d'un compte à terme

L'an deux mille VINGT CINQ, le 2 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme MASIN Claudie ; M. BOUDOT Vincent

Exclus :

Procurations : Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie ; M. BOUDOT Vincent à Mme SABACA Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22

Considérant la volonté d'ouvrir un compte à terme alimenté de 1 012 650 €

Considérant que la commune va alimenter le compte à hauteur de 1 012 650 € correspondant à une partie de l'emprunt de 1 467 000 € contracté à la Caisse d'Épargne pour 1 000 000 € et aux intérêts provenant du placement effectué précédemment pour 12 650 €

Article 1 : AUTORISE le Maire à ouvrir un compte à terme auprès du Trésor Public au nom de la commune à partir du 1^{er} octobre 2025

Article 2 : DÉCIDE de souscrire à ce titre un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public) avec le capital garanti, les intérêts fixés au taux actuarial en vigueur à la date d'ouverture du compte à terme



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

En exercice..... 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : 2

S²LO

Article 3 : DÉCIDE que la durée de placement est de 6 mois. En cas de retrait anticipé le taux appliqué est le taux de la maturité immédiatement inférieur à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

Article 4 : DÉCIDE que la souscription se fera pour un montant total de 1 012 650 €.

A Lussac, le 02/09/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

